

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 MARS 2011**

Le mardi 29 mars 2011, à 10 heures,

les Administrateurs de la société **SEPHORA** se sont réunis, au siège social, sur convocation de leur Président.

SONT PRESENTS ET ONT SIGNE LE REGISTRE DE PRESENCE EN ENTRANT EN SEANCE

M. Jacques LÉVY	Président et Directeur Général
M. Pierre LETZELTER	Administrateur
Mme Marie-Christine MARCHIVE	Administrateur
M. Antonio BELLONI	Administrateur
Mme Jenny URBINA	Représentante du Comité d'Entreprise
Mme Isabelle HAENGGI	Représentante du Comité d'Entreprise
M. Sébastien HUET, représentant ERNST & YOUNG et Autres	Commissaire aux Comptes.

SONT REPRESENTES

M. Jean-Jacques GUIONY, représentant permanent de la société LVMH FASHION GROUP, est dûment représenté par M. Jacques LEVY.

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION

M. Patrice DUQUENNOY	Directeur Administratif et Financier,
Mme Florence AUGER-AUROUSSEAU	Directrice Juridique,
Mme Isabelle EBERHARDT	Secrétaire de séance.

La séance est présidée par Monsieur Jacques LÉVY, Président du Conseil d'Administration.

(...)

DEMISSION DE M. JACQUES LEVY DE SES MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la démission de ses mandats d'administrateur et de Président Directeur Général de la Société, avec effet à compter du 31 mars 2011, en raison de son départ à la retraite.

Monsieur Antonio BELLONI prend alors la parole pour exprimer, au nom de l'ensemble du Conseil ainsi qu'au nom du groupe LVMH, ses plus vifs remerciements à Monsieur Jacques LÉVY pour sa contribution exceptionnelle au succès de SEPHORA, qui tient aujourd'hui une place particulière dans le portefeuille de LVMH.

Il ajoute que Jacques LÉVY laisse derrière lui le plus grand succès du monde du retail.

Puis le Conseil décide de procéder comme suit au remplacement du Président Directeur Général.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Monsieur Antonio BELLONI propose au Conseil de coopter en qualité de nouvel administrateur Monsieur Christopher de LAPUENTE, avec effet à compter du 31 mars 2011.

Il indique que ce dernier a débuté sa carrière en 1983 chez Procter & Gamble, où il a occupé divers postes au UK, en Espagne, en Turquie, en Allemagne et en Suisse, jusqu'à sa nomination en 2004 en qualité de Président en charge de la division « Hair Care ».

Il ajoute que, grâce à son profil international, Christopher de LAPUENTE saura continuer à développer SEPHORA.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de coopter Monsieur Christopher de LAPUENTE à compter du 31 mars 2011 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en juin 2011 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur BELLONI propose au Conseil de se prononcer sur la nomination du

nouveau Président du Conseil d'Administration et Directeur Général. Il rappelle qu'en application des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles réglementations économiques, il est en effet possible de dissocier les deux fonctions.

Après délibération, le Conseil, statuant à l'unanimité, décide :

- de ne pas modifier le choix qu'il avait fait antérieurement lors de sa réunion du 3 novembre 2005 de ne plus dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,
- de nommer Monsieur Christopher de LAPUENTE en qualité de Président Directeur Général de la Société, avec effet à compter du 31 mars 2011, pour la durée de son mandat d'administrateur renouvelé, soit, sous réserve de ce renouvellement par l'Assemblée Générale de juin prochain, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Christopher de LAPUENTE présidera les réunions du conseil, organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'assemblée générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurera, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Christopher de LAPUENTE sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par le Code de commerce aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il ne pourra cependant consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, le Directeur Général pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Enfin, le Conseil confère tous pouvoirs à Mme Isabelle EBERHARDT à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt, publicité et inscription modificative auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre consécutives à cette nomination.

(...)

Pour extrait certifié conforme par le Président

